

Mandat de la commission Formation continue & prestations de service de la COHEP

pour la période d'activité de janvier 2008 à juin 2010

Base

Le travail de la commission Formation continue & prestations de service de la COHEP se base sur les statuts de la CSHEP du 3 mai 2002 (art. 2 Objectifs et tâches) et la stratégie de la COHEP approuvée par l'Assemblée plénière au cours de sa réunion des 13 et 14 juin 2007.

Objectifs

La Commission traite, sur mandat de la COHEP mais aussi de sa propre initiative, des questions ayant trait à la formation continue et aux prestations de service des hautes écoles pédagogiques (HEP). En sa qualité de commission elle bénéficie, pour toutes questions concernant la formation continue et/ou prestations de service, d'un droit de proposition auprès du Comité de la COHEP.

Pour la période d'activité 2008 à 2010, elle poursuit les objectifs suivants:

Objectifs généraux

1. Le développement de la pratique à l'école, dans l'enseignement et au niveau du personnel (gestion de la formation) constituera un mandat de prestations très important des HEP, que la Commission s'engagera à promouvoir. La formation continue fournit en particulier un apport essentiel dans l'assurance et le développement de la qualité au niveau scolaire. (Stratégie de la COHEP 2007-2011, point 11)
2. Faire en sorte que les formateurs et formatrices disposent d'une qualification leur permettant d'apprendre aux futurs enseignants à mettre en œuvre les dispositions qui figurent dans HarmoS. (Stratégie de la COHEP 2007-2011, point 5.1)
3. Prévoir la création de conditions cadres communes en matière de formation continue. Celles-ci permettront la mise en œuvre de HarmoS au niveau de la COHEP (Stratégie de la COHEP 2007-2011, point 5.3)
4. Elaborer des conditions cadres pour le financement des formations continues car dans la pratique, il y a d'importantes différences concernant la réglementation des questions de financement (Assemblée plénière, MV 303).

Assurer les intérêts de la formation continue en particulier du corps enseignant dans divers dossiers selon les besoins du Comité de la COHEP (par exemple le projet nqf.ch-HS).

Programme de travail

	But	Forme et mandat	Produits / Résultats	Calendrier
1.	Procéder à la coordination des offres et de la constitution de pôles d'excellence dans le domaine de la formation continue (Stratégie de la COHEP, point 11.1).	Identifier des besoins institutionnels de formation et coordination proactive	Présentation de produits (offres, etc.) des différentes HEP durant les séances de la Commission.	En permanence
		Identifier les rôles et responsabilités de la COHEP-CDIP et des HEP autour de ces formations	Augmentation des collaborations dans les offres soumises à l'accréditation.	2009-2010
2.	Faire en sorte que l'introduction à la profession ait sa place au sein des HEP. (Stratégie de la COHEP, point 11.2)	Evaluer l'effet des recommandations de l'introduction à la profession	Rapport d'expert	2009-2010
3.	Faire en sorte que la consultation et le conseil aient leur place au sein des HEP. (Stratégie point 11.2)	Groupe de projet: recommandations sur la consultation et le conseil	Recommandations	2008-2009
4.	Concevoir la formation initiale, l'introduction à la profession et la formation continue de sorte qu'elles puissent se succéder harmonieusement. (Stratégie de la COHEP, point 11.3)	Mandat d'expertise (revue de la littérature sur les points 11.3 – 4 – 5) de la Romandie, du Tessin et de la Suisse alémanique	revue de la littérature sur les points 11.3 – 4 – 5 (mandat d'expertise)	2009
		Hierarchisation des points et analyse des objectifs pour la formation continue à l'intention du Comité	Document stratégique	2009
		Elaborer une stratégie pour la formation continue à l'intention du Comité	Document stratégique	2010
5.	Prévoir la création de conditions cadres communes en matière de formation continue. Elles permettront la mise en œuvre de HarmoS au niveau de la COHEP. Il conviendra de planifier à temps des offres de formation continue correspondantes, destinées aux enseignantes et enseignants (en premier lieu dans le domaine des langues) (Stratégie de la COHEP, point 5.3)	Définir un groupe de projet en collaboration avec le secrétariat général de la COHEP	Concept	2008-2010
6.	Lier la formation continue à la recherche. (Stratégie de la COHEP, point 11.5)	Coordination et rapprochement avec le Bureau de la commission recherche	Colloque sur les fonctions au sein des écoles.	2009-2010
		Coopération entre les pôles nationaux de recherche et les filières d'études de formation continue		
		Organiser des Hearings entre la commission Recherche et la commission Formation continue & Prestations de service	Hearings	

	But	Forme et mandat	Produits / Résultats	Calendrier
7.	Faire en sorte que les formateurs et formatrices disposent d'une qualification leur permettant d'apprendre aux futurs enseignants à mettre en œuvre les dispositions qui figurent dans HarmoS. (Stratégie de la COHEP, point 5.1)	Groupe de projet : 4 membres experts des différentes régions linguistiques, présidé par un membre de la Commission	Concept de formation touchant aux niveaux macro (système), méso (institution), micro (enseignement)	2008-2010
8.	Concevoir la Formation initiale et la formation continue des enseignantes et enseignants pour cycle élémentaire	Groupe de projet: cycle élémentaire	Rapport	2008-2009
9.	Elaborer des conditions cadres pour le financement des formations continues	Groupe de projet	Rapport	2009-2010

Organisation et fonctionnement

Composition de la commission

La commission Formation continue & prestations de service se compose des cadres des hautes écoles pédagogiques et des autres institutions membres de la COHEP, qui assument des responsabilités en matière de formation continue et/ou de prestations de service.

La Commission est une institution permanente de la COHEP. Elle prend les décisions dans son ensemble et se réunit généralement deux ou trois fois par année.

Dès qu'une vice-présidence ou une co-direction sont envisagées, le/la président-e et le/la vice-président-e, respectivement les membres de la co-direction, proviennent de régions linguistiques différentes.

Les institutions membres de la Suisse romande et du Tessin doivent être représentées de façon équitable au sein du Bureau, respectivement de la direction.

Par ailleurs, une représentation suffisante des femmes au sein de la Commission est souhaitée.

Composition du Bureau

Un groupe de 4 à 7 des membres de la Commission (y compris la co-présidence) compose le Bureau de la Commission qui est dirigé par les co-présidents de la Commission. Ils mènent les affaires du Bureau et de la Commission. Le Bureau se réunit à la demande des co-présidents selon les affaires en cours et peut être convoqué à court terme pour des prises de position sur des affaires importantes à l'intention du Comité de la COHEP. Il gère les affaires, prépare et élabore les documents, et fixe les priorités des affaires à régler par la Commission. Il peut aussi proposer des projets.

Les présidents des ressorts font partie intégrante du Bureau et disposent d'un droit de vote.

Les ressorts

Les ressorts sont composés des chefs compétents et/ou d'experts du domaine concerné. Il n'est pas obligatoire pour les HEP de déléguer un membre dans chaque ressort. Il s'agit ici de former un pool d'experts dans un domaine précis en fonction des disponibilités et compétences de chaque institution.

Les ressorts se réunissent en fonction des besoins sur des questions de détails dans un domaine spécifique.

a) Le ressort formation continue

Le ressort Formation continue se compose d'experts dans le domaine de la formation continue des hautes écoles pédagogiques. Il agit sur demande de la Commission (resp. du Bureau) et travaille à la réalisation de projets définis et concrets, limités dans le temps.

b) Le ressort Conseil

Le ressort Conseil se compose d'experts dans le domaine du conseil des hautes écoles pédagogiques. Il agit sur demande de la Commission (resp. du Bureau) et travaille à la réalisation de projets définis et concrets, limités dans le temps.

c) Le ressort Introduction à la profession

Le ressort Introduction à la profession se compose d'experts dans le domaine de l'introduction à la profession des hautes écoles pédagogiques. Il agit sur demande de la Commission (resp. du Bureau) et travaille à la réalisation de projets définis et concrets, limités dans le temps.

Le Secrétariat général de la COHEP tient à jour la liste des noms des membres de la Commission et des ressorts.

Ressources

- Les membres de la Commission agissent sur mandat des hautes écoles pédagogiques qui les emploient. Celles-ci les rétribuent pour le travail fourni et remboursent leurs dépenses.
- En vue de remplir son mandat, la Commission a la possibilité de proposer au Comité de la COHEP un projet concret nécessitant des moyens financiers supplémentaires.
- Le Secrétariat général de la COHEP assure, selon ses capacités, le secrétariat de la commission Formation continue & prestations de service (plus particulièrement la rédaction des procès-verbaux) et soutient celle-ci dans l'accomplissement de ses tâches organisationnelles et administratives.

Questions stratégiques et communication vers l'extérieur

Les questions stratégiques concernant le domaine «*formation continue et prestations de service*» doivent être déposées auprès du Comité de la COHEP qui prendra les décisions (par exemple adoption de recommandations et directives).

Les questions opérationnelles sont traitées et mises en œuvre par la Commission.

A la demande du Comité, un membre de la Commission ira exposer et soutenir les réflexions et les propositions de la Commission auprès du Comité.

Les publications devront être approuvées par le Comité et seront publiées via le Secrétariat général de la COHEP.

Le Secrétariat général a l'usage exclusif du logo de la COHEP.

Membres de la Commission

Co-présidence	
PHBern	Kathrin Kramis-Aebischer
HEP Vaud	Pierre-Alain Besençon
Membres du Bureau	
PH FHNW	Pia Hirt Monico
PHTG	Marco Bachmann (présidence du ressort Introduction à la Profession)
PHSG	Heidi Derungs
PHZH	Karl Mäder (présidence du ressort Conseil)
Présidence ressort Formation continue	N.N.
Membres de la Commission	
HEP VS	Peter Summermatter
PHGR	Luzius Meyer
HEP FR	Michaël Piek
Uni FR	Edmee Runtz-Christan
FAPSE Genève	Monica Gather Thurler
PHTG	Heinrich Wirth
ASP-TI	N.N. (la nomination sera connue dans le courant de l'été 2009)
PHZ	Silvio Herzog
HEP-BEJUNE	Bernard Renevey
PHSH	Christian Amsler
PHZH	Sabina Larcher
HfH	N.N.
IFFP	Dominik Egloff (membre associé, sans droit de vote)
HEFSM	Andres Schneider (membre associé, sans droit de vote)
WBZ CPS	Martin Baumgartner (membre invité, sans droit de vote)
COHEP	Deniz Gyger Gaspoz (représentante du Secrétariat général de la COHEP)

Durée du mandat

De janvier 2008 à juin 2010

Rapport annuel

La Commission fournit au Secrétariat général de la COHEP jusqu'au 15 décembre de l'année en cours un rapport annuel d'une page au maximum sur ses principales activités et les travaux réalisés.

Approuvé par l'Assemblée plénière de la COHEP des 12/13 juin 2009 et par décision définitive du Comité de la COHEP des 2/3 septembre 2009

Annexe

Composition des ressorts de la commission Formation continue & prestations de service